

Avis voté en plénière du 25 juin 2014

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

L'inclusion des personnes handicapées est un défi et le groupe de la CFE-CGC salue le travail du rapporteur qui l'a relevé.

Les préconisations présentes dans ce projet d'avis sont nombreuses et touchent de nombreux domaines.

La CFE-CGC partage le focus mis sur la formation initiale. C'est en effet dès l'école qu'il convient de faire changer le regard sur le handicap. A cet effet, il faut former le personnel éducatif et l'accompagner car la bonne volonté ne peut remplacer le professionnalisme. Les technologies de l'information et de la communication devraient également permettre d'adapter l'acte éducatif aux besoins des élèves. Dans le même temps, un audit des établissements scolaires par les collectivités locales qui en ont la charge devrait être réalisé en vue de vérifier la conformité de ceux-ci.

La nécessité de développer la recherche est également partagée par la CFE-CGC. Au-delà de la recherche fondamentale, la question de l'information statistique doit être maniée avec prudence. En effet, si la transparence est nécessaire et utile au débat public, l'interprétation des études doit être maîtrisée afin d'éviter que des raccourcis s'avèrent contreproductifs par rapport à l'objectif recherché. Par ailleurs, il nous semble particulièrement intéressant de développer des pôles de compétitivité sur le principe de la conception universelle. Au-delà du fait que les inventions qui s'adressaient, dans un premier temps, à un public spécifique et maintenant nous concernent tous, elle est un garant du développement durable. Nous avons tous vécu, au travers de notre propre expérience ou celle de nos proches, l'inadaptation de notre société et de ses produits courants à un handicap même temporaire. Donc oui, pensez pour tous, c'est penser pour chacun. Toutefois, il paraît important à la CFE-CGC que la spécificité des handicaps soit également traitée.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de regrouper les trois conseils consultatifs sur l'âge, le handicap et la pauvreté. Une réflexion plus approfondie sur les problématiques propres aux trois populations concernées nous semble nécessaire pour juger de la pertinence d'un tel regroupement.

L'inclusion c'est pour reprendre les termes de l'avis « *participer pleinement à la vie de la société* ». Or il ne peut être question de l'inclusion des personnes handicapées sans traiter de la question de l'emploi. Parce que si le travail est un facteur d'identité et de reconnaissance sociale pour tous, pour les personnes handicapées. Il l'est d'autant plus qu'il devient fondamentalement un facteur d'intégration et d'autonomie ; 85 % des personnes handicapées le deviennent après l'âge de 16 ans, pour leur majorité donc après leur formation initiale et après le début de leur activité

professionnelle. La question de l'inclusion des personnes handicapées se détermine donc essentiellement du point de vue de la non-désinsertion ou de la non-désinclusion.

La CFE-CGC considère qu'une place doit être laissée à la question du handicap partout où il est question d'emploi que ce soit du point de vue de l'accès à l'emploi que de la sécurisation des parcours professionnels, de la retraite ...

Malgré ses restrictions, compte tenu des enjeux et des propositions faites auxquelles elle adhère pleinement la CFE-CGC votera cet avis.